

ACTUALITÉS

Opcalia est habilité à collecter la taxe d'apprentissage



L'information est parue le 1er décembre 2015 dans le **Journal Officiel**: « Opcalia (...) est habilité, à compter du 1er janvier 2016 (...), à collecter les versements des entreprises donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage et à la reverser aux établissements autorisés à les recevoir ».

Cette nouvelle mission, voulue par le législateur dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, sera confiée à Opcalia, la fédération d'OCTA créée en 2013 à l'initiative du Medef et de l'UNIFE.

Opcalia a publié le mémento de l'apprentissage et de son financement, un guide pour toutes vos questions sur le sujet.

[VOIR LE DOCUMENT](#)

1 000 écoles et CFA partenaires

Fort de 17 membres*, Opcalia est aujourd'hui le leader dans la collecte de la taxe d'apprentissage en France. En chiffres, Opcalia c'est 500 millions d'euros de collecte en 2015, 170 000 entreprises qui lui font confiance, un réseau de 1 000 écoles et CFA partenaires (des grandes écoles aux universités, du public au privé, du CAP au Bac +5), soit 800 métiers accessibles à travers les formations financées.

Spécialiste des métiers transversaux, Opcalia occupe un rôle clé dans le paysage de la formation professionnelle. Son ambition ? Agir en co-constructeur des politiques nationales et régionales pour l'apprentissage. Un atout indéniable pour l'emploi des jeunes et l'optimisation des politiques d'insertion des entreprises.

*UNIFE, sept Medef territoriaux (Alsace, Lorraine, Paca, Rhône-Alpes, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France), AIDA, ASP, PEMEP, FNAM, ADFA, MFR, UIT, UFIH, CSHC.

Quand l'apprentissage se frotte aux idées reçues

Voie de garage, sous-diplômé, l'apprentissage souffre depuis ses débuts d'une réputation assez négative. Pourtant, depuis quelques années, les gouvernements présentent ce mode de formation comme la solution « miracle »...

Octalia : déléataire d'Opcalia pour la taxe d'apprentissage

A compter du 1er janvier 2016, Octalia devient le déléataire d'Opcalia en matière de collecte de la taxe d'apprentissage...



[EN SAVOIR PLUS](#)



devient



www.opcalia.com